

Lyon, le jeudi 11 juillet 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Améliorer les fins de carrière et prévenir l'usure professionnelle des seniors : deux nouvelles ressources de l'Anact

L'Anact publie un questionnaire et un guide à destination des TPE-PME pour mieux prévenir l'usure professionnelle et favoriser le maintien en emploi des salariés seniors. Ces supports d'information donnent à voir un ensemble de leviers à mobiliser en matière de RH, management, prévention et dialogue dans l'entreprise.

Destinés aux membres des directions, ressources humaines et représentants du personnel, le questionnaire et le guide de l'Anact soulignent l'intérêt de prévoir des actions spécifiques pour les salariés en fin de carrière et des mesures destinées à l'ensemble du personnel pour favoriser le travail dans de bonnes conditions tout au long des parcours professionnels.

A découvrir sur anact.fr/travail-seniors

- **Un questionnaire** pour faire le point sur les pratiques en entreprise
- **Un guide intitulé « Travail des seniors, où en êtes-vous dans votre entreprise ? » composé de 4 fiches** pour repérer des mesures utiles en matière de management, de pratiques RH et de dialogue social.

Aménagement des horaires, du poste, de l'activité...

Le guide propose un ensemble de pistes d'action pour accompagner les fins de carrière, développer les compétences et améliorer la santé au travail des seniors et plus largement de l'ensemble des salariés. Il propose aussi des actions permettant de soutenir le dialogue social et dans les équipes sur les questions liées à l'allongement de la vie professionnelle.

Enjeux de santé au travail et d'efficacité pour les entreprises

1,4 million de personnes de plus de 53 ans ne sont ni en emploi ni en retraite, et plus d'une maladie professionnelle sur deux concerne un senior (*sources Dares et Assurance maladie*). Faciliter la prévention de l'usure au travail et le maintien en emploi des plus de 55 ans constitue des enjeux de santé, de qualité de vie et des conditions de travail pour les salariés ainsi que d'efficacité pour les entreprises.

Contacts Presse

Aurélié Descours - a.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39
Catherine Guibbert – c.guibbert@anact.fr – 04 72 56 13 38

Établissement public administratif créé en 1973, sous tutelle du ministère du Travail, l'Anact a vocation à améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. Administrée par des représentants de l'Etat, des représentants des salariés et des employeurs, elle s'appuie sur un réseau de 16 agences régionales pour déployer des projets d'amélioration des conditions de travail au plus près des besoins locaux. L'établissement propose notamment aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils pour concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service et performance.